

Projet de prolongement de l'autoroute 73,
Robert-Cliche, entre Beauceville et
Saint-Georges

Beauceville et Saint-Georges 6211-06-111

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-SIMON-LES-MINES

PRESENTÉ

AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT

LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 ROBERT-
CLICHE

ENTRE BEAUCEVILLE ET ST-GEORGES

1-PRESENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

Notre municipalité est à caractère rural, elle fait partie de la M.R.C Beauce-Sartigan qui elle-même fait partie de la région Chaudière-Appalaches

Bornée au nord-ouest par la ville de Beauceville et la municipalité de Saint-Benjamin et au sud-est par la ville de Saint-Georges et la municipalité de Notre-Dame-Des-Pins, notre territoire s'étend sur une superficie de 45 kilomètres carrés et a une population de 460 habitants.

Le projet de prolongement de l'autoroute 73 présentement à l'étude touche une partie de notre territoire.

L'impact majeur se situe au niveau de la modification de notre principale route de raccordement soit : la route Petite-Pierrette et le rang St-Charles.

2-INTERET PORTÉ AU PROJET

St-Simon étant géographiquement à proximité de Beauceville et St-Georges, l'arrivée de l'autoroute créera un contexte favorisant le développement économique de la région. Cette infrastructure influencera directement non seulement le maintien mais aussi le développement de notre municipalité.

Nous sommes conscientisés aux problèmes liés au transport engendrés par l'absence de l'autoroute: la sécurité, la vitesse excessive, le camionnage important, l'augmentation du débit journalier moyen.

En bref, l'intérêt porté à ce projet par notre municipalité se situe principalement au niveau du développement harmonieux et durable de notre territoire.

3-PREOCCUPATIONS LIEES AU PROJET

Le projet tel que déposé nous apparaît acceptable sur le plan environnemental.

La mise en fonction de l'autoroute jusqu'à la route 204 selon les échéanciers prévus et déjà annoncés (2010) est notre principale préoccupation.

Il nous apparaît essentiel que les budgets dédiés à ce tronçon soient conservés et utilisés à cette fin.

Tout changement à survenir dans le projet par rapport au scénario connu ne doit pas retarder l'échéancier de la venue de l'autoroute jusqu'à St-Georges.

Toutefois, compte tenu de l'activité agricole présente sur notre territoire, nous croyons qu'une attention particulière doit être portée à cet élément.

4-SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMELIORER LE PROJET

Nous croyons que le ministère des Transports doit conserver à sa charge l'entretien des routes situées à proximité de la future autoroute, dont notamment la route Petite-Pierrette et la route Veilleux reliant St-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins. Le ministère ne doit pas profiter de la venue de l'autoroute pour alourdir le fardeau fiscal de notre municipalité en invoquant un changement de vocation aux routes dites intermunicipales.

Nous demandons au ministère d'étudier sérieusement la possibilité de débiter des travaux en multipoints permettant d'assister à la réalisation de diverses parties de tronçon en même temps et par le fait même respecter l'échéancier prévu, soit 2010.

5-POSITION FACE AU PROJET ET CONCLUSION

Nous considérons notre région comme sous-développée en matière de lien routier rapide et rappelons que la réalisation à court terme de l'autoroute 73 jusqu'à St-Georges est un enjeu majeur pour la survie, la croissance et le développement économique de notre région et de ses PME.

Nous attendons des autorités concernées qu'elles respectent les délais avancés par le ministre M. Michel Després (2010) et que les travaux débutent simultanément aux extrémités du tronçon à construire afin d'en assurer la livraison tel que promis.

Martin Busque
Martin Busque, maire
St-Simon-les-Mines

Novembre 2006